



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE PJC ENTREPÔT-CSN

Le lundi 8 avril 2009

À tous les membres :

Objet : Augmentation du crédit d'impôt de Fondation

Suite au budget déposé par le gouvernement du Québec, une modification a été apportée au crédit d'impôt concernant le Fondation.

Donc, à compter du 1er juin 2009, les personnes qui souscriront à Fondation bénéficieront de 10 % de crédits d'impôt supplémentaires au Québec. Avec 15 % au fédéral et 25 % au Québec, les crédits d'impôt découlant d'une contribution à Fondation atteindront 40 %. Les souscriptions à Fondation seront limitées à 150 M\$ par année.

Ces crédits d'impôt, annoncés dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, seront en vigueur jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars.

Donc, il faut comprendre que cette modification sera pour une durée limitée et elle encourage les nouveaux épargnants à investir dans ce type de véhicule qui offre un crédit d'impôt total de 80 % et ce dans un contexte de récession n'est pas négligeable.

Louis-André Boulay

Secrétaire-Trésorier